

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2009

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Membres présents : 14

Secrétaire de séance : Anne-Marie PESENTI

1- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2009

2- PROJET D'ACQUISITION PARCELLE A 898 AU CHEF-LIEU : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'EPF POUR LE PORTAGE FONCIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition de la parcelle n° A 898 d'une contenance de 1 235 m², située au centre du village. Cette parcelle permettrait d'une part d'élargir le chemin communal dit « de Champ Derrière » et d'autre part, de créer un parking pour les commerces situés à proximité. Le service des domaines a été contacté et a estimé la valeur vénale du bien à 130 520 euros hors frais de notaire. Monsieur le Maire rappelle que ce terrain est situé en zone UV du PLU. L'intervention de L'EPF 74 (Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie) a été demandée dans le cadre de cette acquisition. L'EPF achèterait ainsi ce terrain et la commune rembourserait l'EPF ; au terme de 4 annuités, la commune sera propriétaire.

	2010	2011	2012	2013
Frais de portage 3%	2 915.60	2 936.70	1 957.80	978.90
Annuités	36 545.60	35 566.70	34 587.80	33 608.90

Le Conseil Municipal accepte les modalités d'intervention de l'EPF 74, et en particulier le mode de portage de cette opération et autorise l'EPF 74 à acquérir la parcelle mentionnée ci-dessus.

2- TARIFS 2010 :

Location salle polyvalente	Repas midi personne de la Commune	145 €
	Extérieure	310 €
	Vin d'honneur personne de la Commune	93 €
	Extérieure	207 €
	Repas soirée personne de la Commune	185 €
	Extérieure	515 €
	Associations de la Commune	Gratuit
	Location restaurateur commune	250 €
Location Châpiteau (Pour le week-end)	Personne de la commune	100 €
	Autre commune	200 €
Concessions cimetièrre	Trentenaires le m ²	128 €
	Cinquantenaires le m ²	205 €
Concession columbarium	Pour quinze ans	255 €
	Pour vingt-cinq ans	408 €
Locations appartements	Poste	430 €/mois
	Ecole	485 € mois
Recouvrement frais de chauffage appartements		98 €/mois
Location local technique	Commune de Mésigny	500 €/an

**Gardiennage église,
Crédits scolaires**

indemnité à Christiane TALLET	385 €/an
Fournitures	49.00 €/élève
Activités	24.00 €/élève
Direction	1.70 €/élève

3- **DEMANDE DE SUBVENTION – COLLEGE DE LA MANDALLAZ** : 4 élèves de la commune sont concernés par des voyages d'étude. Les professeurs ont fait une demande de subvention : le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 80 € au collège de la Mandallaz.

4- **AUTORISATION D'ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2010** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente du vote du budget 2010, il est nécessaire de payer les factures en section d'investissement. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

5- **DECISION MODIFICATIVE N°3** :

SECTION INVESTISSEMENT (recettes) :
Chapitre 041 (Opérations d'ordre de transfert entre sections) :

Art. 21531 (Réseau d'adduction d'eau) : + 97 275.92 €

SECTION INVESTISSEMENT (dépenses)

Chapitre 041 « Opérations d'ordre de transfert entre sections) :

Art. 21538 (Autres réseaux) : + 97 275.92 €

6- **SIESS : PROGRAMME DE TRAVAUX 2010 – ALIMENTATION ELECTRIQUE POSTE DE CHAMP DERRIERE** : Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du Permis d'Aménager n° PA-07425709X0001 il est nécessaire de prévoir l'alimentation électrique du poste de « Champ Derrière ».

Montant Total HT : 93 411.18 €

TVA 19.6 % : 18 308.59 €

111 719.78 €

Subvention accordée : 37 364.47 €

Montant à la charge de la commune : 50 046.71 €.

7- **DEMANDE D'AUTORISATION EXTRACTION DE GRAVIER PARCELLE 473** : Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande d'autorisation d'un propriétaire concernant le droit d'exploiter sa parcelle n°473 située au lieu-dit « les Plans » afin d'extraire du gravier pour le remblaiement des tranchées causé par le branchement du tout à l'égout. Il s'engage à remettre en état cette dernière. S'agissant d'une extraction très limitée (- de 250 tonnes par année et - de 1000 tonnes au total) à usage personnel, une simple déclaration en Mairie suffit.

8- **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER** : Vente des parcelles n° B 264 – 268 - 440 – Consorts BESSON à MARMOUX Jérôme. Le Conseil Municipal n'use pas de son droit de préemption.

9- **INFORMATION SPA** : Le nouveau montant de la convention de fourrière avec les communes adhérentes est de 0.80 € par habitant (ancien tarif 0.60 € par habitant).

10- **AFFAIRE SCOLAIRE** : les enseignants souhaiteraient l'acquisition d'un bac à sable pour l'école. Le Conseil Municipal est défavorable principalement pour des raisons d'hygiène.

11- **FERMETURE MAIRIE / AGENCE POSTALE** : La mairie et l'agence postale seront fermées pendant les fêtes de fin d'année soit du 24 décembre au 3 janvier. Une permanence pour l'inscription sur les listes électorales aura lieu de 9 heures à 11 heures le 31 décembre 2009.

12- **VŒUX DU MAIRE** : la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 8 janvier 2010 à 19 heures.